

LE CATHII COMPTE DEUX NOUVELLES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

Le CATHII est heureux de compter deux nouvelles communautés religieuses dans ses rangs. Il s'agit des Ursulines de l'Union canadienne et des Sœurs de Saint-Joseph de Saint-Vallier, toutes les deux basées à

Québec. Elles ont déjà commencé à sensibiliser d'autres communautés de leur région sur la question de la traite de personnes. Nous leur souhaitons la bienvenue au sein du CATHII.

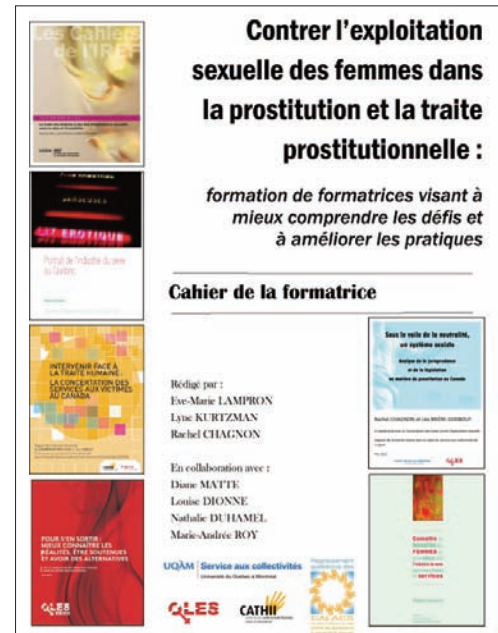
SUCCÈS INESPÉRÉ POUR LA FORMATION D'INTERVENANTES

Depuis deux ans, 1350 intervenantes ont été formées pour contrer l'exploitation sexuelle des femmes dans la prostitution et la traite prostitutionnelle, dépassant largement l'objectif de départ qui visait à former 500 personnes.

C'est le fruit d'une collaboration entre le CATHII, le Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal, la Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES) et le Regroupement québécois des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (RQCALACS).

Plus d'une cinquantaine de participantes ont d'abord suivi une session de deux jours et ont ensuite elles-mêmes animé des formations sur mesure dans leurs milieux et dans leurs régions respectives, partout au Québec. Les quatre volets proposés étaient :

- L'exploitation sexuelle dans le continuum des violences subies par les femmes
- Une industrie étendue et en renouvellement : portrait et lieux de la traite et de la prostitution
- Regard sur le système judiciaire national et international
- Pistes de réflexion sur l'intervention.



SOMMAIRE

- P. 2 :** Le CATHII a participé au 1^{er} Forum national sur les migrations et la paix
- P. 2 :** Le travail forcé, une préoccupation pour la Coalition québécoise contre la traite de personnes
- P. 3 :** Présentation du CATHII au Forum pancanadien sur la traite de personnes
- P. 3 :** Commission d'enquête publique sur les rapports entre des institutions québécoises et les Autochtones
- P. 3 :** Accès au programme d'indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC) pour les victimes de traite de personnes
- P. 4 :** Le pape François évoque encore l'enjeu de la traite
- P. 4 :** Aperçu de la Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles
- P. 4 :** Le CATHII a participé à deux consultations

Pour nous rejoindre :
info@cathii.org
www.cathii.org
www.facebook.com/CATHII.info
twitter.com/Cathii_info

TRAVAIL FORCÉ



LE CATHII A PARTICIPÉ AU 1^{er} FORUM NATIONAL SUR LES MIGRATIONS ET LA PAIX

Le CATHII a participé à un panel lors du 1^{er} Forum national sur les migrations et la paix tenu devant une soixantaine de participants, dont les ambassadeurs du Mexique et du Salvador et le représentant du Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés au Canada. Le Forum était organisé par le Centre Scalabrini de Montréal pour les réfugiés et les immigrants le 23 novembre 2016.

La coordonnatrice du CATHII, Sylvie Gagnon, a abordé un des aspects les moins connus de la traite : celui du travail forcé. Les résultats d'une récente recherche menée pour le CATHII par Jesse Beatson et Jill Hanley de l'Université McGill faisant la recension des cas de travail forcé au Canada ont été présentés.

La majorité des cas recensés concernent des hommes et toutes les victimes avaient un statut précaire face à l'immigration. La recherche démontre qu'en ce qui concerne le travail forcé très peu de plaintes sont déposées, peu de poursuites judiciaires sont entamées et les condamnations sont rarissimes. Les programmes visant les travailleurs étrangers temporaires devraient être améliorés pour permettre réellement aux travailleurs de pouvoir changer d'employeur et de pouvoir obtenir la résidence permanente, si c'est le souhait du travailleur ou de la travailleuse.

Son Excellence l'archevêque Bernardito Auza, Observateur permanent du Saint-Siège aux Nations Unies et à l'Organisation des États américains, était présent et a salué le travail des communautés religieuses féminines à travers le monde relativement à la traite de personnes.

LE TRAVAIL FORCÉ, UNE PRÉOCCUPATION POUR LA COALITION QUÉBÉCOISE CONTRE LA TRAITE DE PERSONNES

Le 24 janvier 2017, lors de la dernière rencontre de la Coalition, Jill Hanley a fait une présentation sur le travail forcé durant laquelle elle a notamment montré un intéressant tableau qui aide à déterminer s'il s'agit d'une situation de travail forcé.

Pour affirmer qu'il s'agit de travail forcé, il doit y avoir exploitation et contrainte comme pour les autres crimes de traite de personnes. Lorsque les conditions de travail sont simplement décevantes, parfois elles contreviennent aux normes du travail ou aux normes de la santé et de la sécurité du travail, ce n'est pas du travail forcé. Dans d'autres cas, on peut parler de travail « non libre », qui comporte donc des contraintes. Par exemple, les travailleurs étrangers temporaires dont les contrats les lient à un seul employeur et qui ne peuvent modifier cette situation si elle ne leur convient pas.

Lorsque les conditions d'exploitation et de contrainte sont réunies, on parle de travail forcé et de traite de personnes. L'exploitation peut prendre la forme d'heures trop longues, d'heures non payées ou de congés non respectés. La contrainte peut consister en des menaces, de la manipulation psychologique, de l'isolement, de la saisie des documents d'identité ou de l'obligation de participer à des activités illégales.

| | | EXPLOITATION | |
|------------|-----|-------------------|---------------------------------|
| | | NON | OUI |
| CONTRAINTE | NON | TRAVAIL DÉCENT | VIOLATION DES DROITS DU TRAVAIL |
| | OUI | TRAVAIL NON LIBRE | TRAVAIL FORCÉ/TRAITE |

PRÉSENTATION DU CATHII AU FORUM PANCANADIEN SUR LA TRAITE DE PERSONNES

Du 24 au 26 novembre 2016, à Montréal, le Conseil canadien pour les réfugiés (CCR) a organisé sa consultation d'automne sur le thème de «L'accueil de la diversité: le cœur de notre action». Celle-ci était précédée du Forum pancanadien sur la traite humaine et le CATHII y a présenté la situation québécoise lors d'une table ronde avec des représentantes de différentes régions du Canada. Le CATHII a parlé de l'importance d'accorder des Permis de séjour temporaires aux victimes de traite de personnes qui n'ont pas la résidence permanente afin que celles-ci ne soient ni détenues ni déportées et qu'elles puissent recevoir aide et assistance.

COMMISSION D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LES RAPPORTS ENTRE DES INSTITUTIONS QUÉBÉCOISES ET LES AUTOCHTONES

Le 21 décembre 2016, le gouvernement du Québec a annoncé la mise sur pied d'une commission d'enquête publique chargée d'«enquêter, constater les faits et procéder à des analyses» pour émettre des recommandations afin de «prévenir ou éliminer [...] toute forme de violence, de pratiques discriminatoires, de traitements différents dans la prestation des services publics aux Autochtones du Québec». La façon dont notamment les services de protection de la jeunesse, la justice ainsi que les services correctionnels des 15 dernières années ont interagi avec les Autochtones du Québec sera étudiée. Le rapport est attendu pour le 30 novembre 2018.

Depuis plusieurs années, le CATHII est engagé dans le dossier des femmes autochtones disparues ou assassinées. En 2016, le CATHII avait fait parvenir une lettre d'appui au Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or à la suite des révélations faites par des femmes autochtones à l'émission *Enquête*.

Puis, à l'initiative de la Ligue des droits et libertés, le CATHII avait demandé au premier ministre Philippe Couillard de déclencher une enquête publique sur les événements de Val d'Or et sur leur nature systémique. Les conditions de vie difficiles dans lesquelles vivent les femmes autochtones et les discriminations subies les rendent plus vulnérables à la traite de personnes.

ACCÈS AU PROGRAMME D'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACTES CRIMINELS (IVAC) POUR LES VICTIMES DE TRAITE DE PERSONNES

Le CATHII a envoyé une lettre en janvier 2017 à la ministre de la Justice du Québec, madame Stéphanie Vallée, demandant que les victimes de crime de traite humaine aient enfin accès au programme québécois d'Indemnisation des victimes d'actes criminels. Plusieurs organismes appuyaient cette démarche.

Depuis l'adoption de la loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels en 1972, très peu de nouveaux crimes ont été ajoutés à la liste de ceux donnant accès au régime d'indemnisation. Dans son rapport de juin 2008, le comité d'étude présidé par Me Madeleine Lemieux recommandait d'élargir l'admissibilité au régime à tous les crimes définis dans le Code criminel, dans la mesure où ceux-ci causent un préjudice corporel ou psychique.

Nous avons demandé également que le délai de réclamation soit allongé, ce qui serait une façon de s'assurer que les victimes de traite de personnes soient plus en mesure de faire respecter leurs droits.



LE PAPE FRANÇOIS ÉVOQUE ENCORE L'ENJEU DE LA TRAITE

Dans son Message pour la 50^e Journée mondiale de la Paix, le 1^{er} janvier 2017, ayant pour titre *La non-violence : style d'une politique pour la paix*, le pape François parle une fois de plus de la traite de personnes.

En voici un extrait :

Le siècle dernier a été ravagé par deux guerres mondiales meurtrières ; il a connu la menace de la guerre nucléaire et un grand nombre d'autres conflits, tandis qu'aujourd'hui, malheureusement, nous sommes aux prises avec une terrible guerre mondiale par morceaux. Il n'est pas facile de savoir si le monde est actuellement plus ou moins violent qu'il l'a été hier ni si les moyens de communication modernes et la mobilité qui caractérise notre époque nous rendent conscients de la violence ou plus habitués à elle.

De toute façon, cette violence qui s'exerce par "morceaux", de manière et à des niveaux différents, provoque d'énormes souffrances dont nous sommes bien conscients : guerres dans différents pays et continents ; terrorisme, criminalité et attaques armées imprévisibles ; abus subis par les migrants et par les victimes de la traite ; dévastation de l'environnement. À quelle fin ? La violence permet-elle d'atteindre des objectifs de valeur durable ? Tout ce qu'elle obtient n'est-ce pas plutôt de déclencher des représailles et des spirales de conflits mortels qui ne profitent qu'à un petit nombre de "seigneurs de la guerre" ?

La violence n'est pas le remède pour notre monde en morceaux. Répondre à la violence par la violence conduit, dans la meilleure des hypothèses, à des migrations forcées et à d'effroyables souffrances, puisque d'importantes quantités de ressources sont destinées à des fins militaires et soustraites aux exigences quotidiennes des jeunes, des familles en difficulté, des personnes âgées, des malades, de la grande majorité des habitants du monde. Dans le pire des cas, elle peut conduire à la mort, physique et spirituelle, de beaucoup, voire de tous.

APERÇU DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE POUR PRÉVENIR ET CONTRER LES VIOLENCES SEXUELLES

Le Gouvernement du Québec a rendu publique à l'automne 2016 sa très attendue Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles intitulée *Les violences sexuelles, c'est non*. La stratégie veut notamment « agir pour améliorer l'accompagnement judiciaire » et « agir contre l'exploitation sexuelle en appuyant entre autres, les personnes souhaitant quitter le milieu de la prostitution ». Dans le cas de la traite de personnes, un soutien gouvernemental est prévu entre autres pour les services policiers, la formation des procureurs aux poursuites criminelles et pénales et la production de données sur ces crimes. Par contre, aucune action n'est prévue pour soutenir la coordination de la Coalition québécoise contre la traite de personnes.



LE CATHII A PARTICIPÉ À DEUX CONSULTATIONS

En collaboration avec le Conseil canadien pour les réfugiés, le CATHII a fait des commentaires sur le Plan d'action national contre la traite de personnes du Canada, plan qui vient à échéance cette année. Le soutien aux victimes était le parent pauvre de ce plan d'action et nous souhaitons que le prochain consacre plus de ressources pour l'amélioration des services aux victimes.

Le CATHII a été également consulté en vue de la production du prochain rapport annuel du Département d'État américain sur la performance du Canada en matière de lutte contre la traite de personnes. Le Département d'État américain produit chaque année un portrait de la traite de personnes dans différents pays du monde et documente les efforts de chacun des pays pour s'y attaquer.